

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 26 JUN 2024

Etaient présents : Monsieur Rémi DARMON, Président du CCAS, Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS, Madame Michèle VIALA, Madame Eliane SAUTERON, Madame Yann OMBRELLO, **membres délégué.e.s du Conseil Municipal**, Madame Camille LEBORGNE, Madame Hélène MORVAN, , Madame Myriam DECHAMPS, Monsieur Jörg KALKBRENNER, Monsieur Robert CHARVIN **représentant.e.s désigné.e.s par le Maire**.

Absent.e.s, excusé.e.s : Madame Véronique FRANCE-TARIF, Monsieur Patrick VILLETTE, Monsieur Éric LUCAS, **membres délégué.e.s du Conseil Municipal**, Monsieur Michel MAHE, Monsieur Michel BRUNET, Monsieur Philippe FERRER **représentants désigné.e.s par le Maire**.

Nombre de conseiller.e.s en exercice : 16

Nombre de présent.e.s : 10

Nombre de votant.e.s : 10

Le quorum étant atteint, Monsieur Rémi DARMON, Président du CCAS ouvre la séance du conseil d'administration à 16h40

2024-16 PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 9 bis A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

Vu le rapport social unique 2022,

Considérant que ce rapport doit être communiqué au Conseil d'Administration,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 29 mars 2024,

Après en avoir pris délibéré, à l'unanimité

Prend acte du rapport social unique 2022.

Rémi DARMON
Président du Centre Communal d'Action
Sociale

Certifié exécutoire, compte tenu de
la transmission en préfecture le :
de la publication le :

04 JUL 2024
04 JUL 2024

